



**COMMUNE DE
MARTIGNY-COMBE**

Martigny-Croix, le 10 janvier 2014

Mise à l'enquête publique pour autorisation de bâtir

L'Administration communale de Martigny-Combe soumet à l'enquête publique les demandes d'autorisation de construire présentées par ses soins pour la pose de moloks à différents endroits sur le territoire communal (dossiers déposés le 6 décembre 2013) :

- deux moloks pour le papier sur la parcelle 188 du plan 3 au lieu-dit La Croix à Martigny-Croix, coord. 5700368/103'996, propriété de la Commune de Martigny-Combe ;
- un molok pour le papier sur la parcelle 157 du plan 3 au lieu-dit La Croix à Martigny-Croix, coord. 5700239/103'993, propriété de la Paroisse catholique-romaine de Martigny ;
- deux moloks pour le papier et le verre sur la parcelle 1405 du plan 10 au lieu-dit La Vidondée à Martigny-Croix, coord. 5700163/103'814, propriété de l'Etat du Valais ;
- deux moloks pour le papier et le verre sur la parcelle 1858 du plan 13 au Brocard, coord. 5700043/102'966, propriété de la Commune de Martigny-Combe ;
- un molok pour le papier sur la parcelle 8540 du plan 33 au Borgeaud, coord. 5710040/102'446, propriété de l'Etat du Valais ;
- deux moloks pour les poubelles sur la parcelle 3590 du plan 24 au lieu-dit Les Lentillères au Sommet-des-Vignes, coord. 5700534/105'500, propriété de l'Etat du Valais.

Les intéressés peuvent prendre connaissance des plans au bureau des services techniques communaux pendant les heures d'ouverture. Les observations et oppositions éventuelles à l'encontre de ces demandes sont à adresser par écrit à l'Administration communale dans un délai de 30 jours à partir de la présente publication.

L'Administration communale